



Maison secondaire squatté

Par Andalouse

Bonjour maitre, j ai hérité d une maison mais celle ci est squatté depuis minimum 2 ans j ai porté plainte une procédure d expulsion sur requête n est pas possible dans mon cas puisque l huissier qui à dressé le procès verbal de constatation à recueilli l identité d une personne résidente au sein du bien puisque nous connaissons l identité des personnes résident sans droit ni titre je suis dans l obligation de faire une procédure d expulsion classique devant le tribunal judiciaire , combien de temps cela va prendre pour expulser les occupent et n y a t il pas une nouvelle loi qui vient de sortir depuis janvier 2020 et puis je réclamé dommage et intérêt car je paie les impôts c est injuste que dois je faire pour accélérer l expulsion merci pour vos précieux conseils

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

vous pouvez porter plainte au pénal.

A toutes fins utiles, voici :

[url=<https://www.village-justice.com/articles/squat-mesures-expulsions-faut-savoir,29579.html>]https://www.village-justice.com/articles/squat-mesures-expulsions-faut-savoir,29579.html[url]